



Rapport d'activités 2015

Juin 2016.
Stop à l'islamophobie. Ensemble. Maintenant.



Le Collectif contre l'Islamophobie en Belgique a enregistré 185 actes islamophobes en 2014.

La Belgique peine à quantifier l'islamophobie

■ Malgré l'application de la loi antiracisme, le pays ne bénéficie d'aucunes données officielles.

Au vu des chiffres sortis ce vendredi et des demandes toujours plus récurrentes d'associations musulmanes, la question est plus que jamais d'actualité. Faut-il, ou en tout, promouvoir une reconnaissance légale de l'islamophobie? La question est polémique.

Un arsenal juridique compétent

Au rang des critiques, on retrouve principalement les craintes de certains d'y lire une mesure liberticide qui empêcherait toute critique envers l'islam. Au contraire, expliquent les tenants d'une telle inscription juridique, celle-ci permettrait d'enfin pouvoir objectiver réellement ces discriminations, de mieux les définir et, in fine, de les combattre plus efficacement. Le Collectif contre l'islamophobie en Belgique (le CCIB), grand supporteur d'une telle mesure, assure également ne pas confondre critique de la religion et lutte contre les discriminations *(voir ci-contre)*.

Si une telle reconnaissance implique-

rait donc de pouvoir plaider comme argument recevable le fait que l'islamophobie soit un acte aggravant, il existe déjà en Belgique la loi dite "Moreaux" de 1981. Cette dernière permet de combattre de manière adossée toute forme de racisme dont l'antisémitisme ou l'islamophobie. "Aussi spécifiques soient ces discriminations, assure Alexis Desmaet, président de la Ligue des droits de l'homme, elles tombent sous le coup de cette loi."

Une application peu précise

Cependant regrette le CCIB, malgré une circulaire de 2013 censée favoriser l'application de la loi, il n'est pas possible de spécifier lors du dépôt d'une plainte à la police si la victime a subi un acte antisémite ou islamophobe.

"Dans le langage juridique de la police, il n'existe aucune case qui permette de spécifier l'acte comme étant islamophobe. Nous parlons donc de racisme sans nous donner les moyens de savoir de quel type de racisme il s'agit, ce qui ne nous permet pas de mesurer adéquatement le phénomène", précise encore Hajib El Hajjali, vice-président du CCIB.

A un autre échelon, ce manque de précision ne permet pas à la Belgique d'avoir des chiffres officiels sur l'islamophobie ou l'antisémitisme (pour ne citer que ces deux exemples). Les seuls chiffres sur lesquels l'Etat peut s'appuyer sont donc ceux, fiables, remis par le Centre interconférentiel pour l'égalité des chances, ou ceux émanant d'autres associations comme Muslim Right Watch, dont la méthodologie est cependant plus régulièrement soumise à la critique.

Une lutte plus "sectorielle"

Des lois, et contrairement à d'autres pays européens (la France, la Suède ou l'Autriche), l'Etat belge n'envoie aucune donnée spécifique concernant l'islamophobie à l'OSCE (l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe).

"Que la Belgique puisse offrir de telles données sera un de nos grands objectifs. Une interpellation du ministre de la Justice est d'ailleurs en préparation, promet le CCIB. Nous souhaitons donc une approche plus sectorielle du phénomène du racisme, sans pour autant segmenter la lutte."

Le rapport

Le nombre d'actes islamophobes ne cesse de croître

Sur la base des chiffres annuels du Centre interconférentiel pour l'égalité des chances, le Collectif contre l'islamophobie en Belgique a recensé, en 2014, 185 actes islamophobes dans le pays. Le phénomène est en progression constante et aurait augmenté de 94% depuis 2011, a dénoncé l'association, ce vendredi.

Pour définir ce qu'est un acte islamophobe, elle s'appuie sur une définition en trois points. Sur base étymologique, l'islamophobie est avant tout la peur (passive) de l'islam.

explique l'association. Mais elle est aussi "l'ensemble des actes de violence qui visent ou visent une personne ou une institution en raison de son appartenance, réelle ou supposée, à la religion musulmane". Enfin, elle comprend également à "la construction d'un problème musulman", d'où il est parti que justifient "l'exclusion et le rejet des personnes musulmanes".

94%

ACTES ISLAMOPHOBS

Entre 2011 et 2015, le nombre d'actes islamophobes aurait presque doublé.

B40

Sommaire

1. 2015, une année record en matière d’islamophobie en Belgique	2
2. Le CCIB, c’est qui ? C’est quoi ?	3
3. Définir l’islamophobie pour mieux comprendre le phénomène.....	4
4. Actions du CCIB pour faire reculer la haine ensemble	8
5. Se former, s’informer pour mieux comprendre et mieux agir !.....	16
6. A votre service, A votre écoute	20
7. Nos Finances en 2015.....	21
8. L’islamophobie en 2015	22
9. Recommandations du CCIB	34
10. Ensemble, on est plus fort !.....	36
11. Le CCIB sur les réseaux sociaux	39
12. Agissez pour faire reculer l’islamophobie	41
13. Le CCIB en 2015, c’est.....	42

1. 2015, une année record en matière d'islamophobie en Belgique

L'année 2015 fut marquée par des événements tragiques qui ont profondément porté atteinte aux valeurs de nos sociétés démocratiques, interculturelles et sécularisées. Suite à la violence des prêcheurs de haine et des assassins, le CCIB a été saisi par des citoyens qui ont subi les conséquences directes de ces actes meurtriers : une recrudescence et une gravité des actes islamophobes dans notre pays. Alors même que notre gouvernement déployait son énergie pour garantir la sécurité de notre société, la peur a retenu les gens chez eux, mis sur la voie publique des militaires et a renforcé le sentiment de repli et de haine vis-à-vis de l'autre.

De manière très concrète, ces actes se sont concrétisés par des insultes, de la cyber-haine, des actes de violences, des agressions, de la discrimination et des délits de haine. Beaucoup de victimes restent silencieuses et le CCIB n'arrive à avoir accès qu'à une partie infime de la réalité. Son constat est néanmoins confirmé par les résultats d'institutions publiques, comme Unia (Centre Interfédéral pour l'Égalité des Chances), ou encore par de nombreuses associations. Il est urgent de prendre conscience de l'effet pervers des actes de terreurs dans notre pays. Et si l'un des effets est de renforcer la suspicion et la méfiance entre les citoyens, alors nos détracteurs auront réussi à atteindre leurs objectifs. Fort heureusement, des initiatives privées voient le jour pour plus de respect, de dialogue, pour refuser les amalgames et la haine de l'autre. Elles ne sont pas assez mises en évidence.

Aujourd'hui, l'islamophobie est reconnue tant par des personnes lucides sur cette forme de xénophobie que par les détracteurs. L'islamophobie est une des formes contemporaines du racisme. Elle constitue un enjeu pour nos sociétés modernes et c'est pourquoi nous devons *tous* nous atteler à lutter contre ce fléau et contre toutes les formes de rejet. C'est ainsi que nous pourrons sortir par le haut et restés unis face à la haine. Chacune et chacun peut se mettre en mouvement et dire non à la haine.

Après une année très riche en événements, le CCIB tient à remercier tous ses bénévoles, ses sympathisants, ses partenaires ainsi que ses membres qui se sont engagés avec beaucoup de convictions pour lutter contre l'islamophobie.

Mustapha CHAIRI,
Président.

2. Le CCIB, c'est qui ? C'est quoi ?

Le Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique est une association sans but lucratif (asbl) qui a pour objet social « *la lutte contre l'islamophobie et ses manifestations sous toutes ses formes et en tous médias, dans l'esprit de la démarche de la European Fundamental Rights Agency (FRA)... qui fonde son approche sur l'identification du phénomène de l'islamophobie et de ses manifestations en se basant sur des normes reconnues au niveau international et sur le travail permanent du Conseil de l'Europe et des Nations Unies* ».

Créé en septembre 2014, le CCIB est une association antiraciste, pluraliste, non-confessionnelle, non-communautaire et non-partisane. Elle est constituée de femmes et d'hommes attachés aux valeurs des droits de l'homme et de la lutte contre la xénophobie, le racisme et la haine. Notre conseil d'administration est paritaire et nous agissons sur l'ensemble du territoire belge.

Le CCIB travaille avec des partenaires pour atteindre ses objectifs et définit sa stratégie en fonction de son analyse du terrain et de ses recommandations et des échanges avec des organisations spécialisées. Parmi les actions concrètes, signalons le service d'écoute et de soutien aux victimes, le recensement des actes islamophobes, le plaidoyer, la publication d'analyse et de recommandations, les rassemblements pacifistes ou des manifestations, des prises de positions pour contribuer au débat public...

En 2015, le CCIB a particulièrement travaillé à renforcer son ancrage et son expertise par la publication de plusieurs analyses.



Plus de la moitié des membres du CCIB sont des femmes. C'est cohérent quand on sait que la majorité des victimes de l'islamophobie sont aussi des femmes.

3. Définir l'islamophobie pour mieux comprendre le phénomène

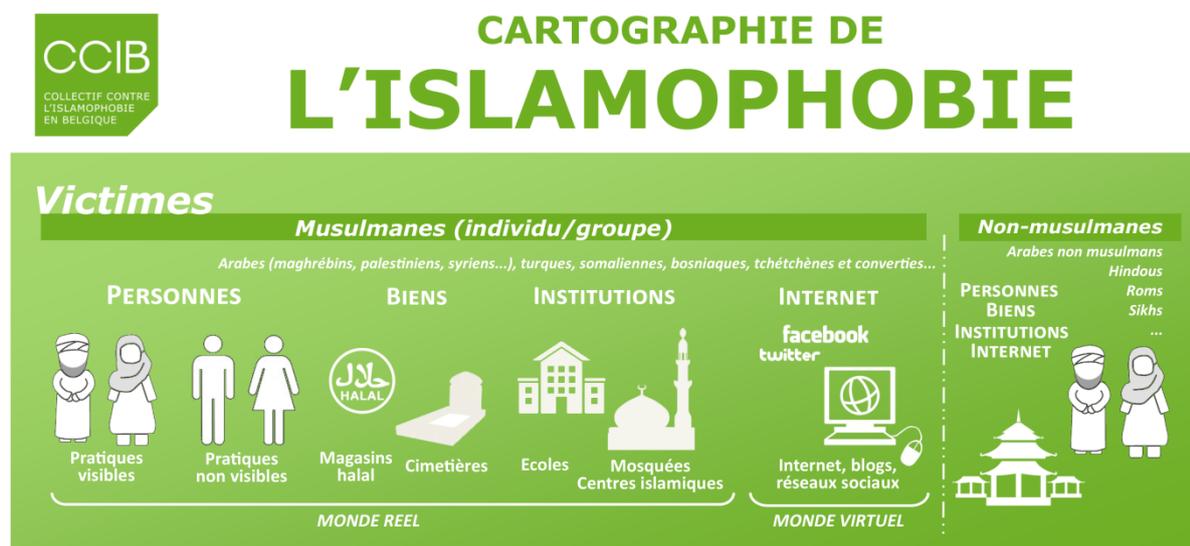
3.1 Une clarification nécessaire

Si le mot islamophobie est de plus en plus utilisé dans le débat public, il convient cependant de faire œuvre de pédagogie pour bien circonscrire sa définition de ce mot, tant il donne lieu aux détournements sémantiques les plus farfelus.

Le CCIB a travaillé en 2015 à refonder son approche de l'islamophobie et à approfondir ce concept qui existe depuis des dizaines d'années. La meilleure façon de lutter contre l'islamophobie est de pouvoir bien connaître les dimensions de ce mot et d'en comprendre les profondes significations.

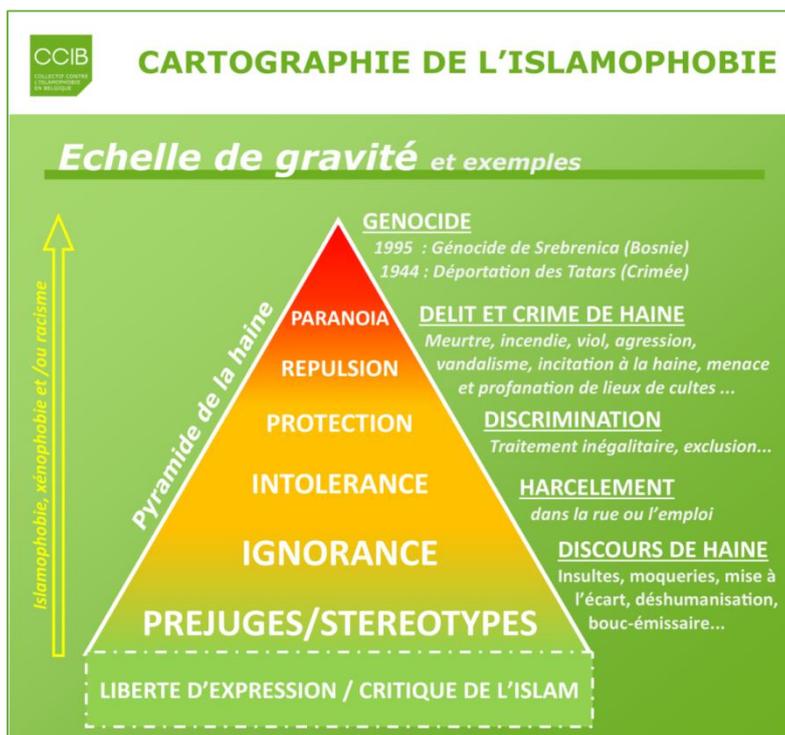
Le CCIB a donc amélioré sa cartographie de l'islamophobie avec pour objectif de :

- A. Bien identifier les victimes (musulmanes et non musulmanes) et les mondes (réel et virtuel),
- B. Mettre en évidence les domaines de manifestations,
- C. Etablir une échelle de gravité du rejet basé sur la pyramide de la haine¹.



¹ Cette pyramide est basée sur les travaux du CEJI (A Jewish Contribution to an Inclusive Europe) : A classroom of difference.

La pyramide de la haine est un outil très visuel permettant de comprendre la gravité des actes dans l'échelle du rejet. Cette échelle prend sa base sur les stéréotypes (tout le monde en a) et se développe pour laisser apparaître au sommet de la pyramide le niveau le plus extrême du rejet de l'autre, à savoir le génocide.



C'est précisément pour que cela n'arrive plus qu'il est essentiel que chaque citoyen se mobilise pour promouvoir la paix et le respect et réaliser un travail de mémoire sur ces crimes contre l'humanité.

A noter le fait que la critique de l'islam ou l'exercice de la liberté d'expression ne sont pas considérés comme étant en soi islamophobe. Des critiques, même virulentes, envers l'islam font partie des tensions acceptables dans une démocratie dès l'instant où elles ne franchissent pas la ligne rouge de l'incitation à la haine vis-à-vis d'un groupe ou de l'incitation à discriminer.

C'est aussi lorsqu'il y a passage à l'acte et transgression à la loi anti-discrimination que l'islamophobie est présente. Certains actes qui nourrissent l'islamophobie sont aussi considérés parfois comme étant islamophobe.

Le terme « Islamophobie » s'est imposé tant dans le champ politique que médiatique, mais sa définition n'est pas encore unanime et mérite d'être approfondie et clarifiée. Ceci constitue la contribution du CCIB à ce travail de clarification à poursuivre. Dans le schéma ci-contre, on voit les domaines dans lesquels l'islamophobie est présente. Cela couvre toutes les dimensions de la vie. Ces domaines sont aussi utilisés par Unia.

3.2. Trois dimensions de l'islamophobie

Le CCIB a mis en évidence trois dimensions de l'islamophobie.

3.2.1. Psychologie sociale : peur de l'islam basée sur une vision altérée

Premièrement, c'est sur base de l'étymologie que l'islamophobie (à partir du mot « islam » qui renvoie à un groupe cible (les musulmans) et du suffixe « phobie », qui dérive du grec phobos (peur, effroi)) peut être définie. L'islamophobie se définit comme **une peur, une hostilité sociale ou une vision altérée par des préjugés envers les musulmans, et des questions en rapport.**

Relevons que le mot phobie relève du champ psychique et émotionnel. Il n'y a pas de passage à l'acte à ce niveau.

3.2.2. Droit et antiracisme : ensemble des actes de violence (xénophobie, discriminations, racisme)

Mais l'islamophobie est aussi une des formes de la xénophobie dirigée contre des musulmans. Il s'agit donc pour cette deuxième dimension de **l'ensemble des actes de violence (propos haineux, harcèlement, discrimination ou crimes et délits de haine) qui visent au moins une personne, un bien ou une institution en raison de son appartenance, réelle ou supposée, à la religion et/ou la culture musulmane. Cette violence peut être verbale, psychologique, physique et/ou économique.**

Dans cette deuxième dimension, l'islamophobie est le plus souvent une discrimination sur base du critère protégé légalement « conviction religieuse et/ou philosophique » à l'encontre des personnes musulmanes (ou supposée comme telles).

3.2.3. Sociologie : la « construction d'un problème musulman »

Enfin, ces deux définitions ne prennent pas en compte les mécanismes qui justifient l'exclusion et le rejet des personnes musulmanes à travers des faits avérés ou construits et qui se superposent, se renforcent afin de créer un rejet des musulmans. Dans ce cas, et de manière plus élargie, l'islamophobie est définie comme un « phénomène social global » en sociologie qui se manifeste comme la **« construction d'un problème musulman ».**

Ce phénomène complexe vise à porter atteinte aux libertés publiques, à fragiliser la cohésion sociale, à remettre en cause l'égalité homme/femme, la démocratie, la liberté de culte, l'égalité de traitement, la dignité humaine, etc. Cette troisième dimension de

l'islamophobie est plus sournoise car elle est aujourd'hui construite et amplifiée par des intellectuels, des politiciens, des médias avec pour objectif de justifier des mesures/législations d'exception visant particulièrement à exclure une partie de la population de notre pays en raison de son appartenance à la religion ou à la culture (arabo-)musulmane.

Ici, l'islamophobie est un processus construit de stigmatisation et de discrimination en vue de retirer toute forme de crédibilité et de pouvoir à un groupe, en vue de le rendre invisible et inopérant dans la société. Etre altérisé, c'est se faire stigmatiser, disqualifier, marginaliser ... et devenir invisible.

En conclusion, à la lumière de ses trois dimensions, l'islamophobie est une violation des droits de l'homme et une menace pour la cohésion sociale.

4. Actions du CCIB pour faire reculer la haine ensemble

En 2015, le CCIB a réalisé de très nombreuses actions pour faire progresser les droits de l'homme et faire reculer la haine. Il a répondu à des invitations et donné des formations. Voici un tour d'horizon des actions phares du CCIB qui donne un bon aperçu de notre philosophie de travail et de nos succès !

4.1. JANVIER 2015 – ATTENTATS DE PARIS : PRISE DE POSITION COMMUNE

Attentats à Paris, notamment contre Charlie Hebdo et l'Hyper-casher

Les attentats contre Charlie Hebdo et Hyper Casher ont créé une grande peur au sein de la population. Pour dénoncer les massacres et les actes de terreurs, un collectif d'associations a réagi en publiant un communiqué commun. Alors que la fracture sociale et le rejet augmente, l'objectif de cette carte blanche est précisément de réaffirmer notre attachement à la liberté et le respect mutuel.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE : ATTENTAT CONTRE CHARLIE HEBDO

Nos associations, dont la raison d'être est la lutte contre les discriminations et pour une société inclusive respectueuse des différences, sont atterrées par le crime sanglant perpétré aujourd'hui à Paris contre la rédaction de Charlie Hebdo. Nous nous inclinons devant les victimes et pleurons avec leurs proches.

Aucune cause n'est servie par un tel massacre. Pire : toute cause qui serait invoquée pour le justifier serait salie aux yeux du monde. Quelles que soient les prétentions des assassins, nous n'avons rien en commun avec les idéologies qui prescrivent de régler les tensions sociales à coup de mitraillette.

La lutte pour un monde plus juste est inséparable du plus grand respect pour la vie humaine. Nous ne l'oublions jamais.

Association belge des professionnels musulmans (ABPM) - Collectif contre l'islamophobie en Belgique (CCIB) - Empowerment Belgian Muslims (EmBem) - European Network Against Racism (Enar) - Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (Mrax) - Pax Christi Wallonie Bruxelles – Tayush - Toutes égales au travail et à l'école (Tête) - Union des progressistes juifs de Belgique (UPJB)

4.2. MARS 2015 – MARCHÉ PACIFISTE « TOGETHER IN PEACE »

Une initiative de Saint Egidio à laquelle le CCIB adhère : marcher ensemble pour la paix

Oui à la liberté mais également oui au respect mutuel et au vivre ensemble: telles sont les idées clés qui ont rassemblé la Belgique dans toute sa diversité. Les différentes convictions et la laïcité organisée ont marché ensemble pour réaffirmer leur attachement à notre société et leur volonté d'y vivre en paix.



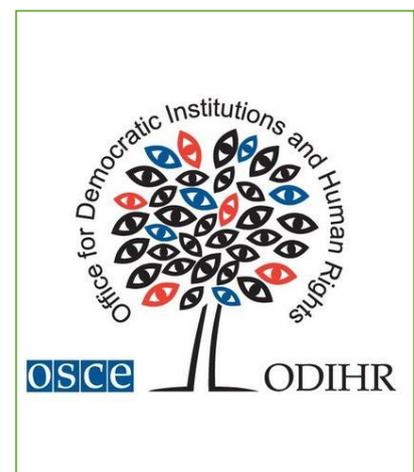
Le CCIB a beaucoup apprécié l'esprit de cette initiative. Il y a convié ses membres et a valorisé les prises de paroles. Lors du passage devant la synagogue, le Grand Rabbin Guigui a invité les participants à dénoncer avec la même force le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie « (...) Nous devons appeler à la fraternité humaine » a-t-il déclaré.



4.3. AVRIL 2015 – RECENSEMENT DÉLITS DE HAINE EN BELGIQUE POUR L'OSCE

L'expertise du CCIB reconnue au niveau international aussi

Chaque année, le BIDDH (Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme), ODIHR en anglais, organise un appel aux associations antiracistes pour récolter les crimes et délits de haine. Pour la première fois en 2015, le CCIB a transmis une liste de cas survenus en Belgique entre 2012 et 2015. Ce travail a été fortement apprécié et à donner lieu à une mise à jour d'un tableau consultable sur Internet : <http://hatecrime.osce.org/belgium>. **En 2015 en Belgique, il y a eu 10 délits de haine.**



4.4. MAI 2015 – FORMER DES EUROPÉENS À LA LUTTE CONTRE L'ISLAMOPHOBIE

Une formation très intense à Budapest réservée pour des jeunes Européens

Pour la première fois, le CCIB avec le FEMYSO ont organisé une formation intensive intitulée « Together against Islamophobia - Acting for Human Rights » au Centre européen de la Jeunesse à Budapest. Quarante jeunes issus de plus de quinze pays ont été sensibilisés et ont échangé leur expérience sur la question. L'objectif de la formation était de mettre en place des solutions éducatives, politiques et juridiques pour contrer l'islamophobie.



4.5. MAI 2015 – PARLEMENT EUROPÉEN (EVÈNEMENT EMISCO)

Intervention du CCIB et présentation de la situation en Belgique

Le CCIB est intervenu au Parlement Européen pour présenter son analyse sur la situation de l'islamophobie en Belgique. Notre association a aussi présenté ses recommandations pour lutter efficacement contre ce fléau, notamment dans l'accès à l'emploi et l'enseignement.

L'islamophobie dans les médias a été mise en évidence ainsi que l'urgence de lutter contre la cyberhaine.



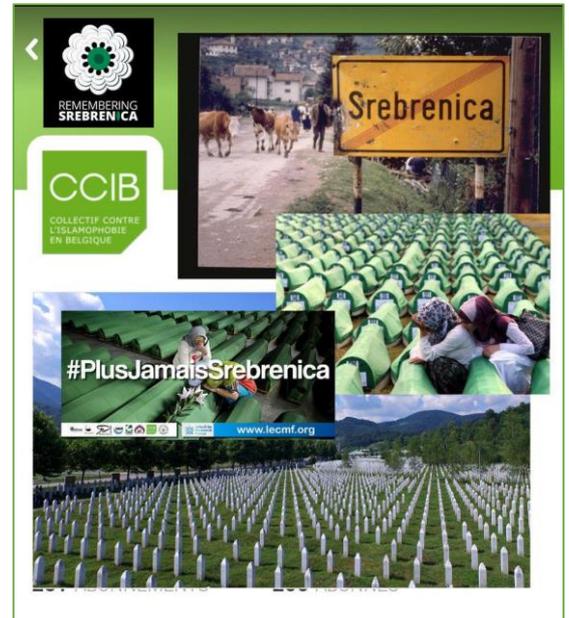
4.6. JUILLET 2015 – COMMÉMORATION GÉNOCIDE SREBRENICA

20 ans déjà ! Le plus récent génocide sur le continent européen

Le génocide de Srebrenica désigne l'assassinat de plus de 8000 hommes et adolescents bosniaques en juillet 1995 par l'Armée de la République serbe de Bosnie sous le commandement du général Mladic.

En 2015, nous commémorens le 20ème anniversaire de cette tragédie qui s'est produite sur le sol européen.

Le travail d'identification des corps a lieu encore aujourd'hui et certaines familles sont toujours en attente de connaître ce qu'il est advenu des membres de leur famille.



4.7. JUILLET 2015 – CONVIVIALITÉ ET ACTION CITOYENNE

Fêter la fête de la fin du Ramadan avec les passants dans le centre de Bruxelles

A l'occasion de la fête de la rupture du jeûne, le CCIB s'est joint à l'initiative citoyenne de plusieurs associations pour offrir des biscuits et du thé aux passants. Lutter contre l'islamophobie passe aussi par la création de lien de convivialité avec le public. Cette opération a eu un grand succès.



4.8. SEPTEMBRE 2015 – INTERVENTION À L'OSCE (ODIHR)

Demandes du CCIB devant les délégations des Etats en ce compris la Belgique

Le CCIB a demandé lors de ce colloque international que la Belgique puisse faire s'engager davantage pour recenser les actes islamophobes. D'autres dossiers ont été évoqués comme la gestion calamiteuse du dossier de l'abattage rituel, les discriminations institutionnelles, l'urgence de mettre en place un plan interfédéral contre le racisme et enfin de lutter fermement contre la cyberhaine.



4.9. SEPTEMBRE 2015 – #ISLAMOPHOBIA21

Une campagne de sensibilisation sur l'islamophobie

La campagne #ISLAMOPHOBIA21 s'est déroulée du 11 septembre au 21 septembre et avait pour but de sensibiliser la population à la gravité de l'islamophobie, comme une forme spécifique de xénophobie.



4.10. SEPTEMBRE 2015 – GALA DU CCIB

Une rencontre avec la société civile, et des représentants, académiques, des médias, des partis politiques et des militants des droits de l'homme.

La campagne #ISLAMOPHOBIA21 s'est clôturée par le premier Gala de soutien du CCIB qui a rencontré un franc succès.

CCIB – GALA2015 - Mot d'ouverture du Président (extrait)

Mesdames, Messieurs,
Bonsoir, goedenavond, tchao, shalom , salam3alaykoum, hello, hi, ola (...)

Je vous remercie pour votre présence ici ce soir, vous qui venez des trois régions de Belgique. Merci à vous chers amis, chers citoyens, chers militants, chers étudiants, chers entrepreneurs, chers académiciens, chers journalistes, chers artistes. (...)

Mais il faut surtout remercier ces personnes qui ont pris la peine de nous rejoindre ce soir et qui ont été bafouées dans leurs droits et leur dignité : des victimes de l'islamophobie à qui cette soirée est dédiée. Vous n'êtes pas seules. Sachez que vous êtes des pionnières et pionniers dans la prise de conscience qu'il faut que quelque chose change dans notre société. Une société qui pourtant promeut des valeurs de liberté, de justice, mais où se pratique la réalité de la discrimination (...)

Pour nous, le choix du Centre Communautaire Maritime n'est pas anodin. En effet, celui-ci est situé dans un quartier dont une partie de la population est souvent confrontée aux discriminations croisées.

Nous avons également voulu le faire à Molenbeek parce que nous sommes convaincus que les projets de cohésion sociale, de lutte contre les discriminations, de l'égalité des chances et de l'interculturalité menés par tous les acteurs politiques locaux en sont une priorité. Je remercie donc les personnalités politiques du #1080 et d'ailleurs qui sont présentes avec nous ce soir (...)

Pour certains, le vivre-ensemble n'est qu'un slogan, mais pour d'autres, c'est un projet ambitieux qui se concrétisera dans le « faire-ensemble », le « construire-ensemble ». C'est cette deuxième voie que le CCIB a choisie. Avec vous. Dénoncer ce qui ne va pas, mettre en valeur ce qui va aussi, afin de permettre un rapprochement plutôt qu'un éloignement entre les gens (...)

Pour y parvenir, toutes les luttes sont importantes. En luttant contre l'islamophobie, nous sommes solidaires, parce qu'elles sont liées, du combat contre l'antisémitisme, et de l'ensemble des discriminations et délits de haine (...)



4.11. OCTOBRE 2015 – ISLAMOPHOBIE MÉDIATIQUE

Condamnation par le Conseil de Déontologie Journalistique (CDJ) d'un article de Marie-Cécile Royen dans LeVif.

Suite à un article dans lequel notre association était à tort citée, nous avons décidé de saisir le Conseil de Déontologie Journalistique pour manquement à plusieurs articles du [Code de Déontologie Journalistique](#).

Après une audition des parties, le CCIB a été reconnu dans son droit : il y a bien eu des manquements dans le chef de la journaliste. L'avis peut être téléchargé [ici](#)



4.12. NOVEMBRE 2015 – FORGOTTEN WOMEN

JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LES « DISCRIMINATIONS ET VIOLENCES GENRÉES ».

Le réseau Européen contre le racisme (ENAR) en partenariat avec le CCIB et KARAMAH EU ont organisé pour la Belgique une journée de travail « Discriminations et violences genrées » autour du projet « Femmes oubliées ».

Depuis 2014, ENAR, réseau pan-européen d'associations de lutte contre le racisme, travaille sur l'intersectionnalité des discriminations à laquelle font face les femmes issues de minorités à travers l'Europe, ainsi que son impact concret sur leur quotidien.

Dans le cadre du projet « Forgotten Women » (femmes oubliées), ENAR, en collaboration avec le CCIB et KARAMAH, ont organisé une journée de travail collectif sur la base d'une recherche se penchant plus particulièrement sur les discriminations touchant les femmes musulmanes ou perçues comme telles dans plusieurs pays européens. Ces rencontres ont réuni une 30e d'actrices et d'acteurs de terrain travaillant pour la promotion de droits des femmes, à partir de différents points de vue.

Mettant la lumière sur la réalité et l'impact des discriminations auxquelles font face les femmes musulmanes ou perçues comme telles, dans l'accès aux études, aux biens et aux services publics ainsi qu'au marché de l'emploi, mais aussi sur les violences genrées dont elles peuvent être victimes, ces réflexions transversales ont eu pour but de faire émerger des outils et moyens (existants ou à créer) pour mieux protéger toutes les femmes, en amont comme en aval d'une discrimination.



5. Se former, s'informer pour mieux comprendre et mieux agir !

5.1. Nos publications

Au cours de l'année 2015, quatre documents ont été publiés sur la plateforme SlideShare du CCIB :

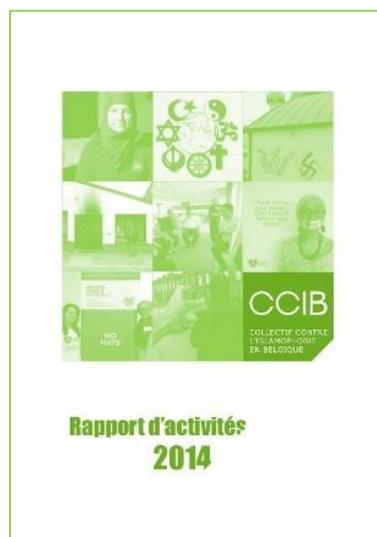
5.1.1. Dossier suite à la venue de M. Éric Zemmour à Bruxelles le 6 janvier 2015

Suite à la venue du polémiste récidiviste français, le CCIB présente son dossier de plainte auprès du Procureur du Roi et des interpellations des Bourgmestres de Bruxelles-ville et d'Uccle; deux communes qui vont accueillir M. Zemmour alors même que les accords de gouvernement fédéral et bruxellois s'engagent à lutter contre toutes les formes de discriminations, de racisme et d'incitation à la haine.



5.1.2. Rapport d'activités 2014

Le CCIB a le plaisir de présenter son premier rapport d'activités en matière d'actions, de projets, de formations et de prises de paroles publiques pour lutter contre l'islamophobie. Ce rapport met en évidence le travail important de toute l'équipe du CCIB et des bénévoles que nous tenons à remercier pour leur engagement en faveur des droits de l'homme.



5.1.3. Islamophobie – Factsheet : Crimes et délits de haine islamophobes en Belgique (2012 - 2015)

Dans le cadre de la participation du CCIB à la Human Dimension Implementation Meeting (HDIM) à Varsovie en septembre 2015, le CCIB publie une analyse exclusive qui recense les délits et crimes de haine en matière d'islamophobie en Belgique entre 2012 et 2015. Cette rencontre internationale est organisée par l'Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR) de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE).



5.1.4. Islamophobie en Belgique : Bilan des actes islamophobes post 13 novembre 2015

Suite à la fusillade du 13 novembre 2015 à Paris qui a fait de nombreuses victimes innocentes, les mesures sécuritaires mises en place en Belgique depuis ces attentats ont créé une vague de peur inouïe avec pour conséquence une augmentation des actes islamophobes en Belgique, pas tant en quantité qu'en gravité: cyberhaine, atteinte à l'intégrité physique et violences policières.



5.2. Nos interventions

En 2015, le CCIB a organisé, co-organisé, participé, dispensé des formations, des débats à tous les niveaux, dans plusieurs pays d'Europe, dans toutes les régions de la Belgique.



5.3. Nos conférences/débats

Expliquer, expliquer et encore expliquer ce qu'est l'islamophobie et comment la vaincre. Toujours en partenariat, parce que la convergence des luttes est primordiale dans la lutte contre l'islamophobie.



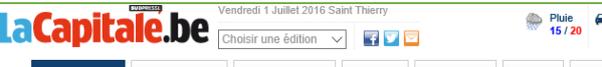
5.4. Nos sorties médiatiques

EN 2015, le CCIB est été cité de nombreuses fois dans les médias pour ses actions et ses dossiers. (Cliquez sur la photo pour consulter le contenu).



Le Collectif contre l'islamophobie s'attaque à Eric Zemmour

AFP Publié le jeudi 01 janvier 2015 à 22h00 - Mis à jour le jeudi 01 janvier 2015 à 22h03



Attaque à Charlie Hebdo: Mrax, UPJB et Collectif contre l'islamophobie «atterrés» par l'attentat

Publié le Jeudi 8 Janvier 2015 à 08h54



Le CCIB lutte pour la reconnaissance légale de l'islamophobie

Rédigé par La Rédaction | Lundi 3 Août 2015



Le port des jupes longues n'est plus problématique à l'école bruxelloise De Mot-Couvreur

BELGA Publié le lundi 08 juin 2015 à 23h54 - Mis à jour le lundi 08 juin 2015 à 23h54



Les actes islamophobes en Belgique ont doublé depuis 2011, alerte le CCIB



Le CCIB lance un appel pour réaliser des caricatures contre l'islamophobie

Agence Belga, publié le 04 septembre 2015 à 15h26 | 323 |



L'islamophobie explose en Belgique

Accueil > Belgique - lundi 28 septembre 2015 06h00 - François-Xavier GIOT - L'Avenir



L'islamophobie devient plus violente

Rédaction en ligne
Mis en ligne vendredi 18 décembre 2015, 11h40

Depuis les attentats de Paris, la gravité des actes commis contre les musulmans augmente en Belgique.



'Schop de haat eruit, maak plaats voor de vrije mening'

'De nood om islamofobie te bestrijden is hoog', schrijft het Belgisch Collectief Tegen Islamofobie. 'We moeten evolueren naar een samenleving waarin iedere inwoner een volwaardige burger is. Daarom schuiven we alvast drie oplossingen naar voren.'



Klacht ingediend om uitspraken Zemmour te onderzoeken

01-01-15, 18.15u - Bron: Belga



CTIB: wanneer een cartoon islamofobie voedt

(07/09/2015) Brussel, 3 september 2015 - Het Collectief Tegen Islamofobie in België (CTIB) heeft kennis genomen van de cartoons die in het Belang van Limburg en in de Gazet van Antwerpen zijn verschenen. Deze geven racisme weer in zijn islamofobe vorm. De symboliek erachter is heftig: de Islam wordt hierin voorgesteld als zijnde een "ras" waarvan de gedragingen van de volgelingen van kinds af aan bepaald worden.



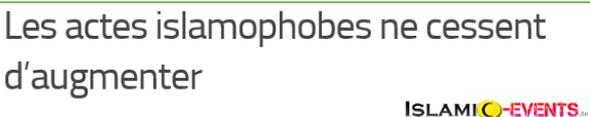
Number of Islamophobic incidents almost doubles in 4 years

Friday, 31 July 2015 23:20



Belgium: Islamophobic Acts Rise by 94% between 2011-2014

Thursday 6 August 2015 - 10:33



Les actes islamophobes ne cessent d'augmenter

04/08/2015

6. A votre service, A votre écoute

Le CCIB a mis en place plusieurs services à destination des victimes de l'islamophobie :

6.1. Écoute des victimes

Il est fondamental que les victimes puissent évacuer les sentiments d'anxiété, d'incertitude, de confusion, de panique, de tristesse, d'incrédulité qui résulte d'un état de choc suite à une discrimination.

Le CCIB a mis en place un réseau de soutien aux victimes afin de rassurer les victimes et leur apporter assistance et confiance en soi.

Il est impératif de prendre le temps d'écouter les victimes pour leur permettre d'évacuer les tensions liées à la situation de crise d'une part et, d'autre part, pour aider à trouver une réponse aux questions qui les préoccupent.

Deux numéros de téléphone (fr-nl) et une adresse email «sos@islamophobia.be» ont été mis en place pour permettre aux victimes de nous contacter.

6.2. Gestion des plaintes

Le CCIB assure le traitement des plaintes. À cette fin, il a mis en place un processus qui se structure en plusieurs étapes.

Le CCIB respecte les règles de confidentialité et accorde de l'importance à ce que la victime soit partie prenante dans le processus de résolution du conflit.

6.3. Veilleurs de l'islamophobie en Belgique (VIB)



OUI, je veux agir concrètement contre l'islamophobie en devenant un VIB !

En quoi consiste la mission du VIB ?

- Participation à une formation afin de mieux connaître l'islamophobie pour mieux détecter les actes islamophobes
- Définition d'un planning concret de veille de lieux/profils sensibles où l'islamophobie est présente (en fonction de ses compétences et de sa disponibilité)
- Collecte de données et première évaluation de la situation
- Rapport à sos@islamophobia.be pour le suivi du dossier

CCIB

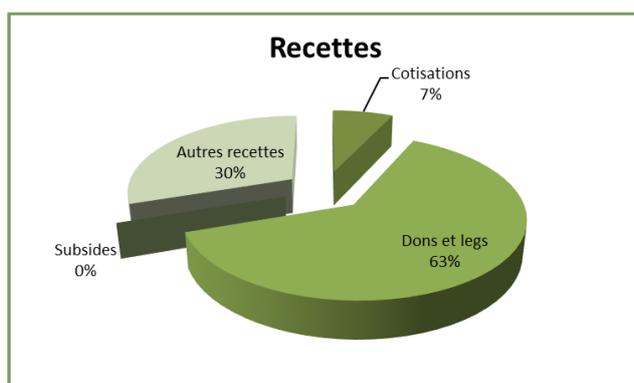
Stop à l'islamophobie. Ensemble. Maintenant.

Chaque citoyen est un acteur potentiel dans la lutte contre les discriminations. De ce fait, nous demandons à nos sympathisants de nous signaler tous les éléments qu'ils qualifient d'actes islamophobes (tag, propos tenus sur des forums, photos, articles...).

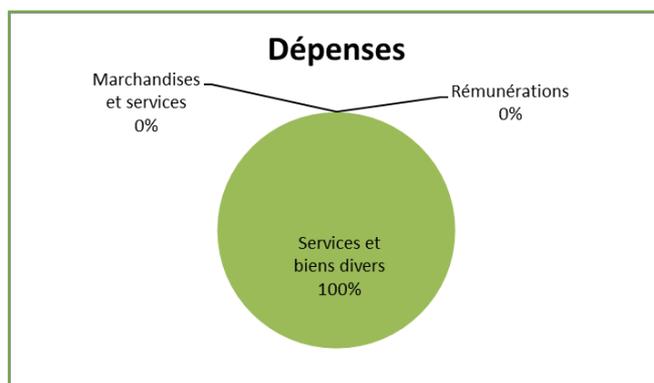
Nous avons à présent une quinzaine de bénévoles, que nous avons baptisé «VIB», constituent un réseau important de collecte d'informations. Grâce aux VIB, nous recevons des signalements précieux pour venir en aide à des victimes.

7. Nos Finances en 2015

Aujourd'hui encore, les sources de financement du CCIB sont les cotisations des membres et les dons privés. Sans cette solidarité et ce soutien financier, l'énorme contribution du CCIB serait impossible. L'indépendance du CCIB est aussi financière.



Le premier Gala de soutien du CCIB organisé le 18/9/2015 a généré une part importante des recettes pour le CCIB. Ce qui permet au CCIB, une équipe de bénévoles, de se mobiliser au quotidien pour combattre et faire reculer l'islamophobie au travail, dans les écoles, dans les lieux publics, dans les médias, dans les entreprises, dans les administrations et sur internet.



Les dépenses ont couvert les charges de fonctionnement tel que téléphone, frais postaux, assurances, publications. Nos nombreuses activités de formations, séminaires, débats ont également nécessité des dépenses importantes pour les locations de salles ainsi que du matériel de présentation.

8. L'islamophobie en 2015

8.1. Les rapports d'Unia

Les actes islamophobes sont recensés par Unia, anciennement le Centre Interfédéral pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. Le CCIB a analysé le rapport annuel 2015 de cette institution puisqu'il collabore avec Unia pour recenser les actes islamophobes (propos haineux, discriminations et délits de haine). Notre association espère dans les prochaines années publier son propre rapport et un groupe de travail met en place la méthodologie et les outils pour atteindre ces objectifs.

Dans l'attente, c'est sur base des chiffres officiels d'Unia qui reprennent l'ensemble des actes islamophobes enregistrés sur l'ensemble du territoire belge que le CCIB est en mesure de mettre en évidence l'évolution sur ces dernières années. Notons d'ores et déjà qu'en 2015, l'islamophobie a atteint un niveau record en Belgique !

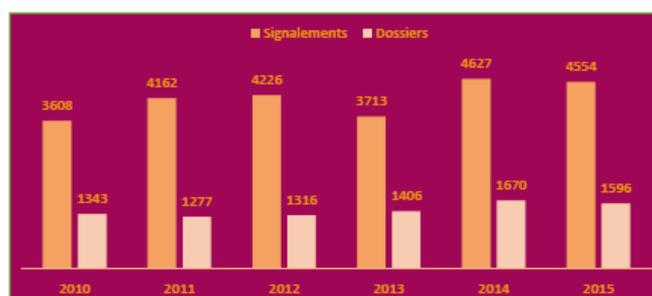
UNIA a publié en 2015 deux rapports :

- Un rapport global intitulé « **Rapport annuel 2015 – Le vivre ensemble mis à l'épreuve** », sur l'état des discriminations en Belgique, par domaine et par critères, ainsi que l'état d'avancement de différents projets visant à lutter contre les discriminations.
- Un **Rapport chiffres 2015** qui reprend les données quantitatives détaillées sur les discriminations notamment par critères, par secteur et par territoire.



8.2. Chiffres de l'islamophobie en 2015

En 2015, UNIA a reçu 4554 signalements de discriminations potentielles, qui ont conduit à l'ouverture de 1596 dossiers. Dans l'analyse ci-dessous, tous les passages en italique sont des extraits du rapport d'UNIA. Les passages soulignés en gras sont de notre propre initiative pour mettre en évidence des éléments qui nous semblaient importants.



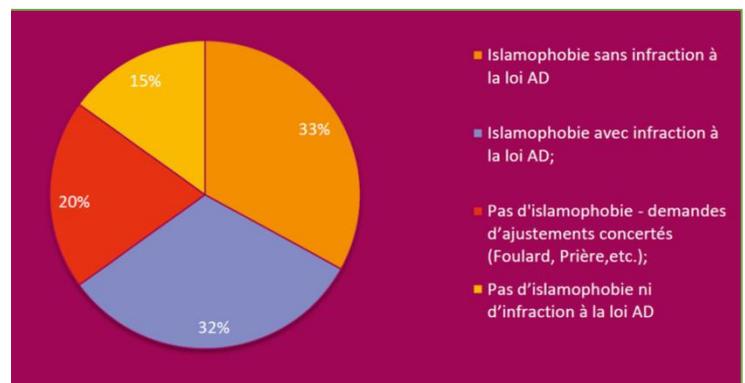
Les nouveaux dossiers en 2015 pour le critère de la conviction religieuse ou philosophique sont au nombre de 330, soit 19%. Cette catégorie constitue le top 3 des critères les plus importants, après les critères « raciaux » (38%) et les critères de handicap (22%).

Unia n'indique pas les domaines pour l'islamophobie spécifiquement, mais souligne que 91% des dossiers pour le critère conviction religieuse et philosophique concernent l'islam et les musulmans, soit la quasi-totalité.

Unia indique dans son rapport que les faits qui concernent les musulmans et l'islam sont de 91% des 330 dossiers, soit 301 dossiers. Unia présente un graphique qui détaille l'islamophobie dans son rapport chiffres 2015 à la page 43.

Selon les 3 situations de l'islamophobie définies par UNIA ci-dessus, les dossiers se répartissent de manière quasi - égales (un tiers à chaque fois) :

- Actes ou propos islamophobes punissables par la législation antidiscrimination : 100 dossiers
- Actes ou propos islamophobes non punissables par la législation antidiscrimination : 101 dossiers
- Actes ou propos étrangers à l'islamophobie : 100 dossiers



8.3. Analyse qualitative du CCIB des actes islamophobes

Le tableau ci-après fournit une première analyse qualitative des actes islamophobes sur base des recensements reçus par le CCIB jusqu'à présent. Elles peuvent prendre la forme de propos haineux, discriminations, crimes ou délits de haine. L'objectif est à la fois d'informer le citoyen des propos/actes en infraction avec la loi et ceux que l'on peut définir précisément comme relevant de l'islamophobie. Dans le tableau ci-dessous, le mot musulman doit être compris comme une appartenance réelle ou supposée à la culture et/ou la religion musulmane.

8.3.1. Actes ou propos islamophobes punissables par la législation anti-discrimination

- Crimes de haine : meurtre d'une ou de plusieurs personnes musulmanes
- Délits de haine :

- Atteinte à l'intégrité physique d'une personne musulmane (arrachage de foulard, coups et blessures envers un enfant à l'école, violences physiques, etc.)
- Acte de vandalisme contre une mosquée/centre islamique/magasin halal (tag nazi et/ou islamophobe, tête de cochon, etc.) ou actes malveillants envers une institution musulmane (poudre blanche, colis piégé...)
- Dégradation de biens publics (tags, graffitis, autocollants islamophobes...) ou d'un magasin ou d'une échoppe d'un commerçant musulman
- Profanation/dégradation de cimetières musulmans
- Discriminations : à l'emploi, au logement, à l'enseignement, aux loisirs, etc.
 - Refus d'accès à un lieu pour une personne musulmane (café, parc d'attraction, etc.)
 - Interdiction du foulard, des jupes longues dans l'enseignement
 - Demande de certificat d'islamité dans des communes ou autres administrations publiques
 - Interdiction de l'abattage rituel
 - Harcèlement au travail
 - De manière générale, traitement moins favorable d'une personne en raison de sa conviction musulmane (retrait d'accès, ...)
- Propos incitant à la haine :
 - Incitation à la haine, appel au meurtre de musulmans
 - Commentaires sur des sites Internet, des blogs incitant à la haine envers des personnes musulmanes et/ou leurs biens (cyberhaine)
- Dérives policières dans le cadre de contrôle et de missions de terrain
- Etc.

Dans ce cas, déposer une plainte à la police et faire un signalement au CCIB (sos@islamophobia.be)

8.3.2. Actes ou propos islamophobes non punissables par la législation anti-discrimination

- Couverture de magazines ou titres sensationnalistes dans la presse
- Manifestation/actions/publications de groupes xénophobes et/ou racistes (Pegida, Génération identitaire, Vlaams Belang (et son site Internet Islamwatch), Parti Populaire (et son journal Le Peuple) ...)
- Etc.

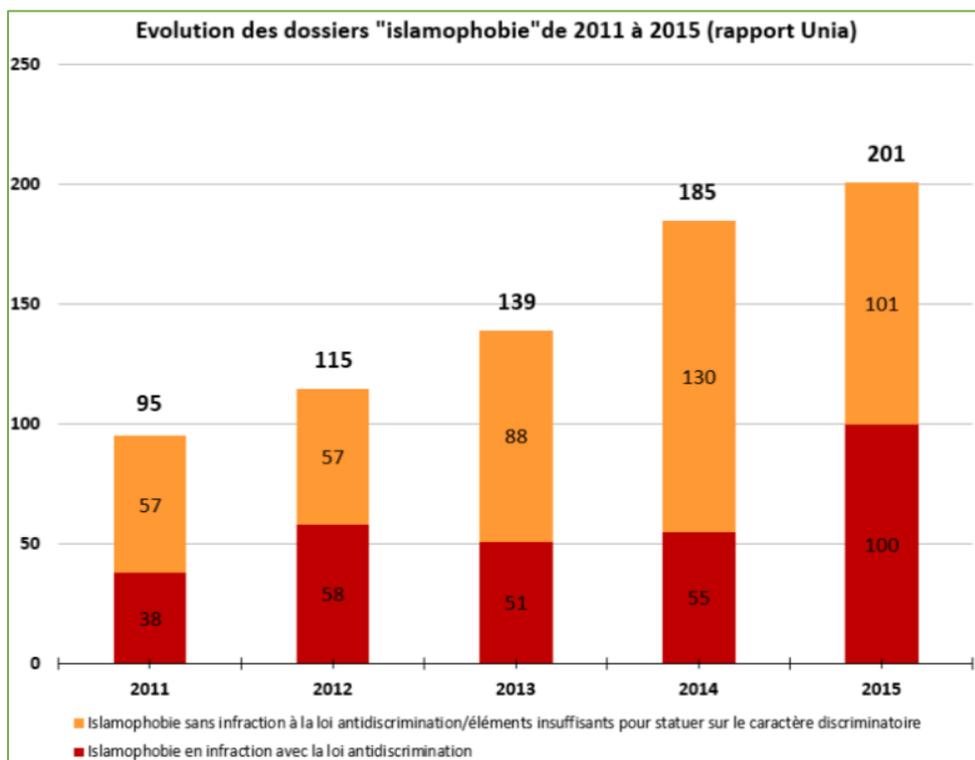
Dans ce cas, faire un signalement au CCIB (sos@islamophobia.be)

8.3.3. Pas de l'islamophobie

- Critiques même virulentes / propos négatifs contre l'islam/les musulmans n'incitant pas à la haine
- Liberté d'expression (caricatures envers les musulmans les présentant sous des traits stéréotypés négatifs mais n'incitant pas à la haine)
- Interdiction du foulard et autres attributs vestimentaires pour motif justifié de sécurité ou d'hygiène
- Etc.

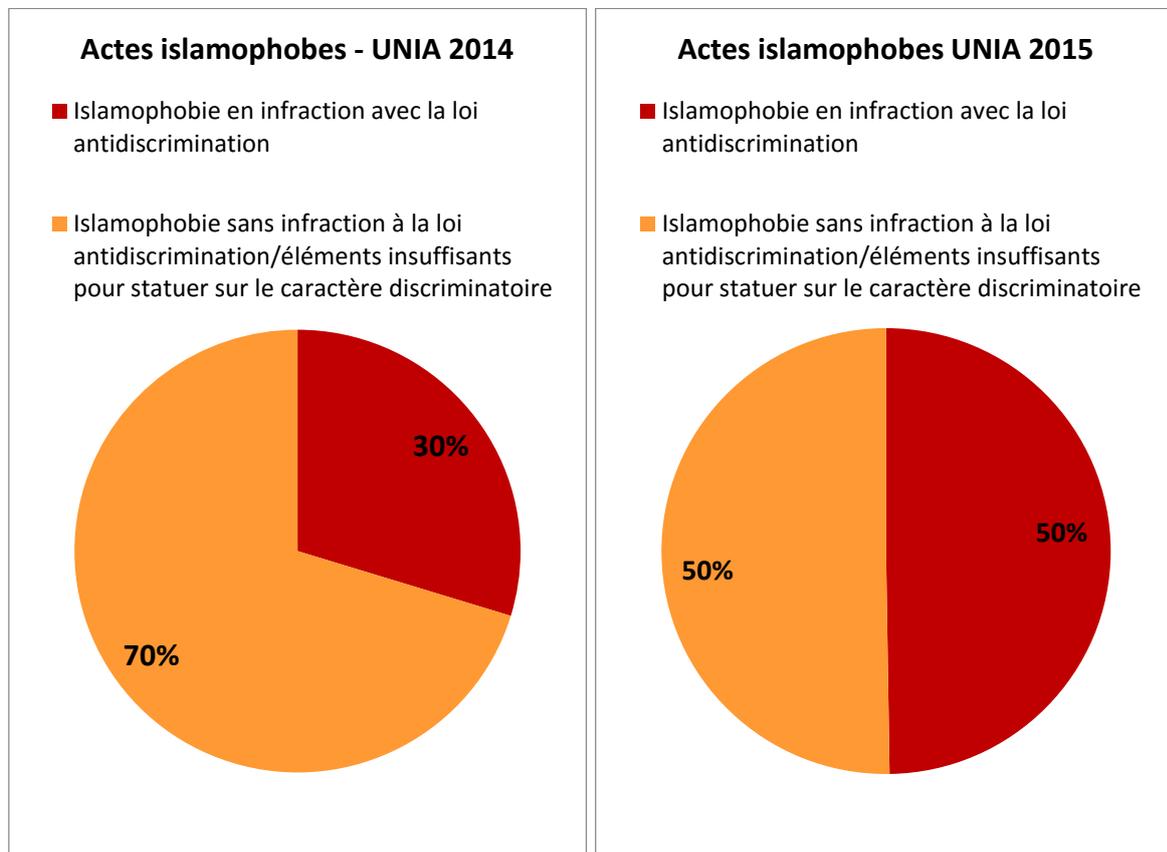
8.4. Monitoring du CCIB des actes islamophobes

Le CCIB réalise un monitoring des actes islamophobes qui permet de tracer l'évolution entre 2011 et 2015.



En mettant ces chiffres en perspective, nous constatons que l'islamophobie atteint un niveau record en 2015, avec plus de 200 dossiers ! Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est la gravité des actes islamophobes. En effet, alors qu'en 2014, 55 dossiers islamophobes ont été reconnus comme étant en infraction à la législation anti-discrimination, c'est près d'une centaine en 2015, soit presque le double !

Il faut noter également qu'entre 2014 et 2015, la caractérisation des dossiers d'Unia montre une augmentation des dossiers en infraction avec la loi.



Si environ un quart des dossiers étaient de l'islamophobie pas en infraction avec la législation anti-discrimination, cette proportion passe à la moitié, ce qui montre que le recensement des associations comme le CCIB améliore la collecte de données tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

8.4.1. L'impact des deux attentats de Paris sur la montée de l'islamophobie en 2015

Comme le constate le CCIB, Unia pointe dans son rapport le contrecoup des attentats de janvier et novembre 2015 sur les communautés musulmanes de Belgique.

*Des gardiens de la paix et des médiateurs de quartier ont signalé aux points de contact locaux d'Unia que **depuis les attentats ils étaient davantage confrontés à des propos purement racistes et islamophobes. Unia a été informé de cas de femmes musulmanes à qui on avait arraché le foulard en pleine rue et d'actes de vandalisme contre des mosquées.** Dans les médias sociaux, on a assisté à une multiplication de commentaires islamophobes et racistes. On a aussi signalé à Unia des réactions de panique islamophobes, y compris de personnes exerçant des fonctions clés dans la société.*

Les attentats ont renforcé les préjugés à l'encontre de la communauté musulmane.
(p.8)

8.4.2. Police : ne pas creuser le fossé en laissant impuni les abus en matière d'islamophobie

Bien qu'il faille reconnaître le travail ô combien difficile de nos forces de police, il ne doit pas y avoir de tabous en matière de dérives policières en ce qui concerne le contrôle au faciès, les arrestations musclées et autres comportements inacceptables au regard de la profession. Ces faits ne sont pas récents mais datent depuis plusieurs années comme le signale Unia dans son rapport : ***Cela fait longtemps que, dans le cadre de sa convention avec le ministère de l'Intérieur, Unia signale l'existence, dans le chef de certains policiers, de préjugés envers les étrangers et les musulmans en particulier. Les lois anti-discrimination et antiracisme restent trop peu connues ou sont relativisées. La culture du silence qui règne aujourd'hui et le manque de compétences pour réagir adéquatement à des comportements qui transgressent ces lois empêchent des policiers d'intervenir lorsqu'ils constatent que des collègues commettent des actes ou tiennent des propos inacceptables.***
(p.8-9)

Dans une carte blanche de décembre 2015 dans La Libre Belgique, le Directeur d'Unia, M. Patrick Charlier, avait aussi pointé les dérives policières concernant notamment les personnes musulmanes. Unia souligne aussi dans son rapport le manque de diversité au sein de la police et ses conséquences. ***Les préjugés en général, et sur les musulmans en particulier, restent extrêmement tenaces et la diversité s'est trop peu implantée dans l'ensemble de l'organisation.*** (p.39)

8.4.3. Fonction publique : quand la neutralité cherche à justifier la discrimination

L'année 2015 aura été marquée par une décision - inédite et très bien argumentée - du tribunal de travail de Bruxelles qui a reconnu dans le dossier Actiris, l'Office Régional bruxellois pour l'Emploi, l'existence d'une discrimination. Pour rappel, trois employées portant un foulard depuis plusieurs années dans l'institution se sont vues demander de le retirer suite à une modification du règlement de travail. Unia à ce propos précise : ***Le jugement du 16 novembre, qui concerne l'une de ces trois femmes, estime que l'interdiction générale applicable à tous les travailleurs, telle qu'elle figure aujourd'hui dans le règlement de travail, comporte une discrimination indirecte fondée sur la conviction religieuse ou philosophique et qu'Actiris contrevient dès lors à une ordonnance bruxelloise relative à la lutte contre les discriminations.*** (p.14)

À noter l'entêtement d'une part non négligeable de notre classe politique qui, suite à cette décision, s'est activée à vouloir changer jusqu'à la Constitution, pour asseoir une forme de discrimination institutionnalisée envers notamment des femmes musulmanes portant un foulard librement consenti. **Unia rappelle que le principe de base est la liberté de conviction et que toutes les limitations ou interdictions doivent être justifiées et proportionnées dans une approche d'ajustement concerté.** (p.14)

Notons qu'à ce jour, aucun incident majeur n'a été constaté et que cette décision pourrait avoir un impact non négligeable pour l'ensemble de la fonction publique, favorisant de fait la mixité sociale et la diversité culturelle et convictionnelle dans nos institutions. Notons aussi la Ville de Gand qui mène une politique proactive en matière de gestion de la diversité culturelle et convictionnelle dans son administration communale.

8.4.4. Fonction privée et accès aux biens et services : le foulard aussi dans le viseur

Dans le secteur privé aussi – dans des entreprises, mais aussi par exemple dans des salles de fitness ou des établissements HORECA – on ne compte plus les clauses de neutralité insérées dans le règlement de travail ou les règles tacites de neutralité imposées au personnel ou aux clients. Ces pratiques reposent sur une manière d'interpréter la législation et **Unia estime qu'une entreprise privée ne peut pas invoquer le principe de neutralité** et pose à ce sujet une question préjudicielle à la Cour de Justice de l'Union européenne. (p.14) (...)

En principe, la Cour de Justice de l'Union européenne se prononcera en 2016. Sa réponse vaudra pour tous les États membres de l'Union européenne. Ce sera la première fois qu'elle rendra un arrêt de principe à propos du critère de la conviction religieuse ou philosophique. (p.15)

8.4.5. Monitoring des délits de haine

Les délits de haine sont particulièrement présents envers les personnes musulmanes en 2015 et les réponses sont encore insuffisantes. La circulaire sur la politique de recherche et de poursuite en matière de discriminations et de délits de haine, la COL 13/2013, n'est pas encore appliquée correctement dans notre pays.

En 2015, Unia a constaté qu'il était difficile de savoir quelles zones de police avaient désigné un fonctionnaire de référence. Le degré d'application de la circulaire reste tributaire de quelques individus et l'enregistrement des délits par la police est

imparfait : les fonctionnaires de police ne mentionnent pas toujours la circonstance aggravante (...) dans le procès-verbal. Dès lors, le parquet ignore qu'il s'agit d'un délit de haine. Parfois, la police se contente d'établir un rapport d'information plutôt qu'un procès-verbal, ce qui fait que le délit n'est finalement pas transmis au parquet. (p.15)

Unia insiste pour que l'évaluation annuelle de l'application de la circulaire par le collège des procureurs-généraux ait effectivement lieu, que toutes les zones de police désignent un fonctionnaire de référence et qu'une banque centrale de données, avec les coordonnées de ces personnes de référence, soit constituée. (p.16)

Le CCIB rappelle notamment que la Belgique ne remplit pas ses obligations en matière de publication annuelle des délits de haine vis-à-vis des institutions internationales comme l'OSCE. Comment lutter contre un phénomène sans avoir une idée claire de son importance et sans en mesurer l'évolution d'année en année ? À ce titre, notons l'initiative de la Secrétaire d'État, Elke Sleurs, qui a lancé un groupe de travail pour revoir la politique anti-discrimination en Belgique.

Signalons aussi qu'Unia a déposé plainte pour des propos islamophobes incitant à la haine et des délits de haine islamophobe (acte de vandalisme contre une mosquée) (p.23)

8.4.6. Propos haineux et incitant à la haine : fin de l'impunité pour des délits de presse islamophobes et homophobes ?

Unia constate dans son rapport annuel les limites de notre législation en matière de propos haineux : **il n'est pas possible de poursuivre l'auteur d'un message affirmant qu'« il faut supprimer tous les homosexuels ou les musulmans »** (...) Une exception a été faite en 1999 pour les délits de presse racistes ou xénophobes, qui ont été correctionnalisés. Mais il n'en va pas de même pour les délits de presse relatifs aux critères protégés par la loi anti-discrimination, qui a été adoptée plus tard. Bien que l'incitation à la discrimination de musulmans, de minorités sexuelles ou de personnes handicapées soit punissable par la loi, les délits de presse de ce type restent du ressort de la Cour d'assises.

Alors qu'Internet est submergé de commentaires islamophobes et homophobes, l'incohérence dans le traitement des délits de presse devient patente. (...) **Unia plaide pour ouvrir le débat parlementaire sur la révision de l'article 150 de la Constitution afin de trouver une solution permettant de poursuivre tous les discours de haine punissables de la même manière.** (p.33)

8.4.7. Hystérie autour du port du "burkini" à la piscine : appel d'Unia à la sérénité dans le débat

En septembre 2015, une piscine communale d'Anvers a créé une polémique en interdisant le port du "burkini", cette *combinaison de bain en polyester couvrant tout le corps à l'exception du visage, des pieds et des mains. Il permet aux femmes musulmanes de se baigner en respectant l'interprétation de certains prescrits vestimentaires de leur religion. Cette combinaison peut aussi être utilisée par des personnes qui veulent ou doivent couvrir leur corps pour des raisons médicales.*

Néanmoins, comme le rappelle Unia, ce type de vêtement de sport ne concerne pas que les femmes musulmanes et rappelle l'ambivalence de cette tenue. *Le "burkini" peut être considéré comme humiliant, mais aussi **comme émancipateur, car il permet à tous ceux qui préfèrent recouvrir leur corps, pour quelque raison que ce soit, de faire du sport.***

Même si Unia souligne avoir reçu 20 signalements pour ce type de discriminations dans l'accès à la piscine, soulignons le caractère limité de cette polémique puisqu' *"En 2015, Unia n'a été sollicité sur le port du "burkini" dans les piscines communales qu'en Flandre et pas à Bruxelles ou en Wallonie". (p 38-39)*

8.4.8. Glissement d'un racisme classique à un racisme culturel et mise en évidence de certaines incohérences dans les décisions de justice

Unia met en évidence une tendance qui s'observe depuis plusieurs années. *« Au fil des ans, on a assisté à une évolution vers une discrimination et un racisme culturels, qui visent la conviction religieuse ou philosophique plutôt que la seule origine ou la couleur de peau ». (p. 12)*

Même si les preuves sont difficiles à établir, il existe en Belgique un blocage pour assurer l'égalité dans le concret pour le critère de la conviction religieuse et philosophique. Unia pointe cette différence en établissant un lien entre le handicap et la conviction. *« Pour certains critères protégés comme le handicap, les personnes qui demandent des aménagements raisonnables obtiennent assez facilement gain de cause. Il en va autrement du critère conviction religieuse ou philosophique pour lequel Unia regrette parfois une interprétation de la loi par les cours et tribunaux qui n'est pas conforme aux principes de la législation anti-discrimination. » (p.13)*

8.4.9. La médiation comme schéma de résolution des conflits

Dans son rapport, Unia rapporte deux cas vécu qui a été résolu par la médiation.

Une étudiante voulait s'inscrire à la section mode d'une haute école, mais on lui a dit que ce n'était pas possible si elle portait le foulard. Après avoir été contacté par la jeune fille, Unia a estimé que l'école faisait une distinction fondée sur l'expression d'une conviction religieuse. Lors de la réunion qui a suivi, la directrice a affirmé que l'école n'était pas le lieu adéquat pour exprimer ses convictions religieuses et qu'il y avait une contradiction entre le port du foulard et le contenu de certains cours. Unia a souligné que le principe de neutralité s'appliquait aux membres du personnel des écoles, aux enseignants, mais pas aux étudiants. Après la rencontre, la direction a revu le règlement d'ordre intérieur. Désormais, tout étudiant peut porter un couvre-chef, pour quelque raison que ce soit. (p.22)

Une enseignante bénévole qui porte le foulard donne pendant les vacances des cours de langue dans une asbl qui organise des camps linguistiques pour des primo-arrivants âgés de 7 à 12 ans. Une interdiction (tacite) de port de signes religieux s'applique aux bénévoles parce que, selon l'asbl, les enfants ont souvent vécu des traumatismes et qu'un symbole religieux comme le foulard peut être associé à ce traumatisme. Cette interdiction est donc jugée nécessaire pour rassurer les enfants. Après une intervention d'Unia, l'asbl a accepté de renoncer à cette interdiction et prévoira désormais un couvre-chef adapté au thème annuel. (p.47)

On voit donc que la médiation porte ses fruits et offre une solution rapide aux victimes. D'ailleurs, une des méthodes d'Unia pour résoudre des situations conflictuelles est intéressante : *L'approche dite « du plus grand dénominateur commun » (c'est-à-dire qu'au départ d'une demande individuelle liée à des aspects convictionnels (alimentation, adaptations des horaires...), on offre une réponse qui donne non seulement satisfaction au demandeur, mais qui présente aussi un avantage pour tous. L'objectif étant ainsi d'éviter la mise en place de traitements spécifiques pour une partie de la population) ouvre des opportunités de ce point de vue-là. (p.15) Cette méthode du « plus grand dénominateur commun » a aussi permis de rechercher une solution pour des travailleuses qui veulent porter le foulard. Elle a été couronnée de succès dans un certain nombre de cas, même si cette demande continue à susciter des crispations de la part d'employeurs tant publics que privés.(p.34).*

8.4.10. Discrimination des femmes musulmanes pour les articles 60 : Unia dénonce et prépare une recommandation

Dans son rapport 2015, Unia dénonce les interprétations abusives visant à faire retirer le foulard des personnes fragilisées visant à se réinsérer dans l'emploi, au travers de l'action sociale des CPAS. **Unia a reçu en 2015 plusieurs signalements concernant des CPAS qui leur avaient interdit de porter des signes convictionnels (dans les faits, il s'agit chaque fois de femmes musulmanes portant le foulard).**

Selon Unia, cette interdiction de manifester sa conviction pour les bénéficiaires de l'article 60 de la loi sur les CPAS pourrait être en contradiction avec la Convention européenne des droits de l'homme. En outre, ces CPAS vont à l'encontre du principal objectif de l'article 60 : la mise à l'emploi de personnes en situation précarisée. Ils portent également atteinte à la sécurité juridique concernant l'aide sociale et donc aux droits fondamentaux de ces citoyens. Unia prépare une recommandation à ce sujet. (p.47)

8.4.11. Recommandations d'Unia pour l'enseignement supérieur : la Fédération Wallonie-Bruxelles ne fait toujours pas cesser des discriminations patentées envers des étudiantes et des professeurs de religion musulmane

Unia a adressé deux recommandations détaillées aux ministres de l'Enseignement supérieur et de la Promotion sociale en leur demandant de rédiger une circulaire pour mettre un terme à l'interdiction du port de signes convictionnels pour les étudiants adultes dans les hautes écoles et les établissements de promotion sociale. À la lumière des droits fondamentaux garantis par des règles juridiques internationales et par la Constitution belge ainsi que par la législation anti-discrimination de la Fédération Wallonie-Bruxelles, **Unia demande de ne pas restreindre la liberté des étudiants de l'enseignement supérieur d'exprimer leurs convictions.**

Pour ce qui est de l'interdiction du port de signes convictionnels par des enseignants de cours de religion ou de morale, Unia a adressé une recommandation à la ministre de l'Enseignement obligatoire. Il lui a demandé, compte tenu de la jurisprudence du Conseil d'État et des décrets de la Fédération Wallonie-Bruxelles relatifs à la neutralité et à la non-discrimination, **d'envoyer une circulaire qui rappelle la jurisprudence constante du Conseil d'État en la matière, à savoir que les professeurs de religion musulmane peuvent toujours porter un foulard.** Cette circulaire doit inciter les pouvoirs organisateurs et les directions d'école à intégrer cette position dans le règlement de travail. (p.59)

Des cas concrets existent et il est incompréhensible que ces discriminations persistent toujours en 2016 dans un État de droit comme la Belgique.

8.5. En conclusion : à quand la société inclusive "Muslim friendly" ?

Les nombreux faits mentionnés dans le rapport annuel 2015 d'Unia montrent **la persistance de blocages structurels à la participation des citoyens belges de confession musulmane en Belgique. Le plus grave, c'est que certaines de ces discriminations sont du ressort de la puissance publique** (police, emploi public, Fédération Wallonie Bruxelles pour l'enseignement...). **Ces discriminations structurelles sont graves, car elles décrédibilisent et font perdre confiance dans notre État de droit, garant de la sécurité et des libertés publiques.**

Notre pays doit prendre véritablement conscience de l'impact de ces discriminations institutionnelles qui doivent cesser si nous voulons reconnaître le principe d'égalité de droit et de non-discrimination. Face à la menace de la radicalisation et de la montée des intolérances, nous devons renforcer l'implication des citoyens musulmans dans notre pays et non pas ajouter plus de freins et d'obstacles à leur participation.

La lutte contre l'islamophobie n'est pas une lutte qui concerne uniquement les musulmans. Elle nous concerne toutes et tous. Unia insiste sur la dimension du débat de société dans son chapitre 6 : ***Unia veut prendre en compte toutes les formes de racisme. L'Islam européen et la place des musulmans sont des sujets brûlants lorsqu'on touche à la question des convictions religieuses ou philosophiques. Il est donc indispensable de mener un exercice de réflexion participatif, sans tabous afin de parvenir à une société inclusive dans laquelle chacun est respecté.*** (p.66)

Le CCIB ne peut qu'adhérer à cette vision des choses et contribuera avec tous les acteurs publics et privés à faire reculer l'islamophobie, tout comme les autres formes de haine, dans notre pays.

9. Recommandations du CCIB

Le CCIB formule également à l'attention du politique et de la société civile des recommandations pour renforcer les droits humains et construire une société plus inclusive :

9.1. International

- Que la Belgique publie (pour l'OSCE notamment) un rapport annuel sur les délits et crimes de haine, en spécifiant notamment les actes anti-musulmans,

9.2. Europe

- De rendre les directives anti-discriminations effectives, notamment dans l'emploi, et d'empêcher la mise en place de discriminations structurelles dans les différents pays de l'Union Européenne,

9.3. National

- D'empêcher que la lutte contre la radicalisation et le terrorisme n'engendre une discrimination ou une atteinte aux droits des communautés musulmanes,
- Etablir un plan interfédéral de lutte contre le Racisme et notamment un volet sur la lutte spécifique contre l'islamophobie,
- Condamner plus fermement la cyberhaine en demandant au Collège des Procureurs généraux de mener une lutte plus proactive contre le discours radical et de haine,
- Mettre fin aux discriminations structurelles, notamment vis-à-vis des femmes musulmanes, dans le secteur de l'enseignement et de l'emploi,
- Trouver une solution concertée sur l'abattage rituel dans le respect de la législation anti-discrimination et le bien-être animal,

9.4. Entités fédérées (Régions, Communautés, Provinces, Communes)

- De réaffirmer le principe constitutionnel de liberté de conscience, de culte et de pratique en permettant aux femmes musulmanes de pouvoir exprimer leurs convictions pour les élèves dans le cadre de l'enseignement supérieur et de promotion sociale et pour les professeures de religion islamique dans l'enseignement,

9.5. Académique

- De mener des recherches sur l'islamophobie pour mieux comprendre le phénomène et les sources de cette forme de xénophobie,

9.6. Médias

- Lutter activement contre les posts islamophobes et xénophobes sur les sites Internet des grands médias,

9.7. Police

- Faire enregistrer les plaintes dans les maisons de police en les qualifiant le cas échéant comme de l'islamophobie,

9.8. Société civile

- De créer des espaces de paroles pour les victimes (écoute et accompagnement),
- Mettre en place un fonds d'aide aux victimes de l'islamophobie,
- Renforcer les partenariats pour former un front citoyen antifasciste et antiraciste avec tous les acteurs de la société civile.

10. Ensemble, on est plus fort !

La lutte contre l'islamophobie doit tirer profit des institutions et organisations existantes en Belgique ; toutes au service du citoyen. La longue expérience de nombreuses associations de lutte contre les discriminations est un véritable atout.

Cette lutte est un travail de longue haleine et pour y arriver, les partenariats sont essentiels. Voici les partenaires et contacts que nous entretenons avec chacun et chacune.

10.1. International



OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights
(ODIHR)

<http://www.osce.org/odihr>



Organisation des Nations Unies

<http://www.un.org/fr/sections/priorities/human-rights/index.html>



Open Society Foundations

<https://www.opensocietyfoundations.org>

10.2. Europe



Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

<http://fra.europa.eu/fr>



Conseil de l'Europe

<http://www.coe.int/fr/web/portal/human-rights>



NO HATE SPEECH MOVEMENT

<http://www.nohatespeechmovement.org/>



European Network Against Racism (ENAR)

<http://enar-eu.org>



Forum of European Muslim Youth and Student Organisations

<http://www.femyso.org/home>



European Muslim Initiative for Social Cohesion

<https://www.facebook.com/Emisco-European-Muslim-Initiative-for-Social-Cohesion-129883293733752/>



Muslim women lawyers for human rights

<http://karamah.org/>



A Jewish Contribution to an Inclusive Europe

<http://www.ceji.org/fr>

10.3. Belgique



Centre interfédéral
pour l'égalité des chances

Le Centre Interfédéral pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme

<http://Unia.be/fr>



La Ligue des Droits de l'Homme

<http://www.liguedh.be>



Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes

<http://igvm-iefh.belgium.be/fr>



Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie

<http://mrax.be>

Tayush

Tayush (groupe de réflexion pour un pluralisme actif)

<http://www.tayush.com>



PAX CHRISTI WALLONIE BRUXELLES

<http://paxchristiwb.be>



Collectif Toutes Egaales au Travail et à l'Ecole (TETE)

<https://www.facebook.com/Collectif-Toutes-Egaales-au-Travail-et-à-lEcole-TETE-asbl-392462760913144/>



Association Belge des Professionnels Musulmans

<http://www.abpm.be>

La plateforme de lutte contre le racisme et les discriminations

<http://www.luttecontrelracisme.be/>

... et bien d'autres collaborations/contacts/échanges

Nous collaborons régulièrement avec des acteurs majeurs de la lutte antiraciste en Belgique. Ces collaborations prennent diverses formes : co-signature de cartes blanches, mise en place de groupes de travail, rencontres et discussions sur des enjeux communs, organisation de formations, de débats...

L'islamophobie est l'affaire de toutes et tous !

C'est pourquoi les partenariats tant au niveau local qu'euro péen sont fondamentaux.

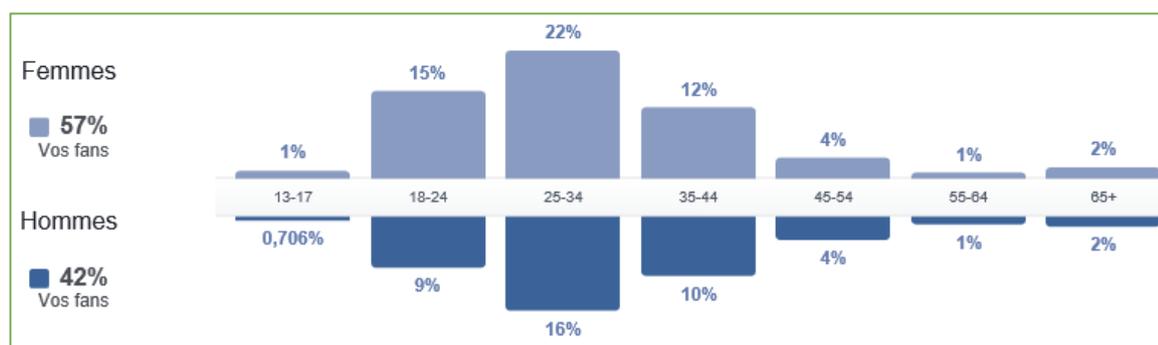
L'action du CCIB se retrouve renforcée grâce au travail en réseaux

11. Le CCIB sur les réseaux sociaux



<https://www.facebook.com/islamophobia.ccib.be/>

Réseau social particulièrement apprécié du grand public, Facebook offre la possibilité de rassembler les personnes sensibles à la cause de l'islamophobie et de prendre le pouls des ressentis. Au début de l'année 2015, après quatre mois d'existence, le CCIB comptait déjà plus 1200 fans sur sa page. Au fur et à mesure des mois, cette adhésion s'est accrue pour atteindre près de 4000 adhérents à la fin de l'année 2015.



Parmi les temps forts de l'année écoulée sur Facebook, on note un vif intérêt des fans pour les sujets d'actualité, tels que les sorties médiatiques de certains politiciens, partis et/ou personnalités visant à asseoir ou à dénoncer des mesures discriminatoires à l'égard des Belges de confession musulmane. Certaines affaires ont d'ailleurs été particulièrement suivies, telles que l'affaire Zemmour (incitation à la haine) ou encore l'affaire Actiris (règlement d'ordre intérieur discriminatoire). L'actualité des actions menées par le CCIB a également reçu un très bel accueil auprès des fans et a été particulièrement bien relayée : actions visant à décroiser les populations d'origine étrangère, marches en soutien à des actions visant la paix et la tolérance, ainsi que le passage du CCIB à l'OSCE demandant que la Belgique puisse transmettre chaque année un rapport détaillé des crimes et délits de haine pour l'ensemble des motifs de racisme (islamophobie, antisémitisme, homophobie...)

À travers l'engouement suscité par ces publications (partages, commentaires, mentions j'aime et augmentation du nombre d'abonnés), on note le besoin de plus en plus présent de s'exprimer et de faire part de la montée croissante des préjugés et des discriminations visant les personnes de confession musulmane dans notre société. La page Facebook du CCIB est ainsi devenue une plateforme qui reflète la réalité du quotidien de nombreuses personnes discriminées ; un lieu où la parole se libère, un lieu où le débat s'engage.



@CCIB_be - https://twitter.com/CCIB_be

En Belgique, Twitter est un réseau social principalement utilisé par les médias, les journalistes et les leaders d'opinion. Il constitue un excellent baromètre des actualités qui ont agité la sphère publique.

Au cours de l'année 2015, on voit que le CCIB a été principalement relayé autour de trois thématiques : les rapports que le collectif a publiés, ses prises de position par rapport à des faits d'actualité liés à l'islamophobie ou encore son soutien à des actions visant à rapprocher les communautés et lutter contre les préjugés.



Depuis le 1 janvier 2015, le nombre de followers du compte twitter du CCIB a été en constante augmentation, et ce jusqu'à la fin de l'année. Parmi ses followers, on trouve des personnalités influentes, comme Johanne Montay, journaliste politique à la RTBF, le blogueur politique Marcel Sel ou encore le premier Ministre Charles Michel. Cette adhésion croissante montre que le CCIB est aujourd'hui reconnu comme une structure crédible et que son travail est une référence en matière de discrimination envers les musulmans de Belgique.

Au cours des douze mois écoulés, on retiendra quelques faits marquants qui ont rencontré un vif intérêt sur ce réseau social, à savoir le rapport rédigé au sujet d'Éric Zemmour et ses prises de position discriminante, la distribution de 300 roses symboliques par des musulmanes à Verviers afin de délivrer un message de paix et de rassemblement, la publication des statistiques au sujet de la très importante augmentation des actes islamophobes en Belgique, ou encore des articles parus dans la presse quotidienne au sujet de l'islamophobie et ses différentes déclinaisons.

12. Agissez pour faire reculer l'islamophobie

Soutenez le CCIB afin de lui permettre de poursuivre son action et son travail de terrain. Vous pouvez nous aider :

- En vous abonnant à notre compte Facebook et Twitter
- En nous rapportant les cas d'islamophobie par email à sos@islamophobia.be ou au numéro 0484 05 79 77
- En parlant du CCIB autour de vous
- Par vos dons de soutien au CCIB
- En devenant membre du CCIB
- En devenant bénévole pour le CCIB.

Le CCIB ne reçoit aucun financement public à ce jour. Ce sont les dons de ses membres qui lui permettent de mener son action.

Pour cela, n'hésitez pas à nous contacter :

Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique asbl
140, rue Émile Wauters - 1020 Bruxelles

+32 (0)484.05.79.77

contact@islamophobia.be

<http://www.islamophobia.be>

IBAN BE10 5230 8069 6904

N° entreprise 0561.784.903



13. Le CCIB en 2015, c'est

1 participation active à 3 plateformes

**3 analyses sur l'islamophobie en Belgique
publiées**

**+ de 100 entretiens, signalements et
accompagnements individualisés**

+ de 70 personnes formées

+ de 10 interventions médias/conférences.

**+ de 850 followers sur Twitter
et + de 4800 sur Facebook**